

Le pôle Gestion des collections

Le Service départemental d'archéologie assure la conservation et la gestion des vestiges découverts lors de ses diagnostics et de ses fouilles archéologiques.

Recherches

Inventaire

LA RÉSERVE ARCHÉOLOGIQUE

- La plus grande réserve archéologique du Val-d'Oise,
- 1 000 m² de surface,
- 672 collections en 2026,
- Plusieurs centaines de milliers de vestiges.

Expertise, conservation et transmission

Les missions du pôle :

- Documenter et inventorier les collections archéologiques ;
- Assurer leur conservation et leur transmission aux générations futures ;
- Participer aux projets d'expositions des partenaires ;
- Faciliter l'accès aux chercheurs et contribuer à la formation des étudiants.

Le Service départemental d'archéologie du Val d'Oise

La gestion des collections archéologiques

Archéologie préventive



Gestion des collections



Service archéologique

Réserve archéologique



Médiation culturelle



Documentation & cartographie

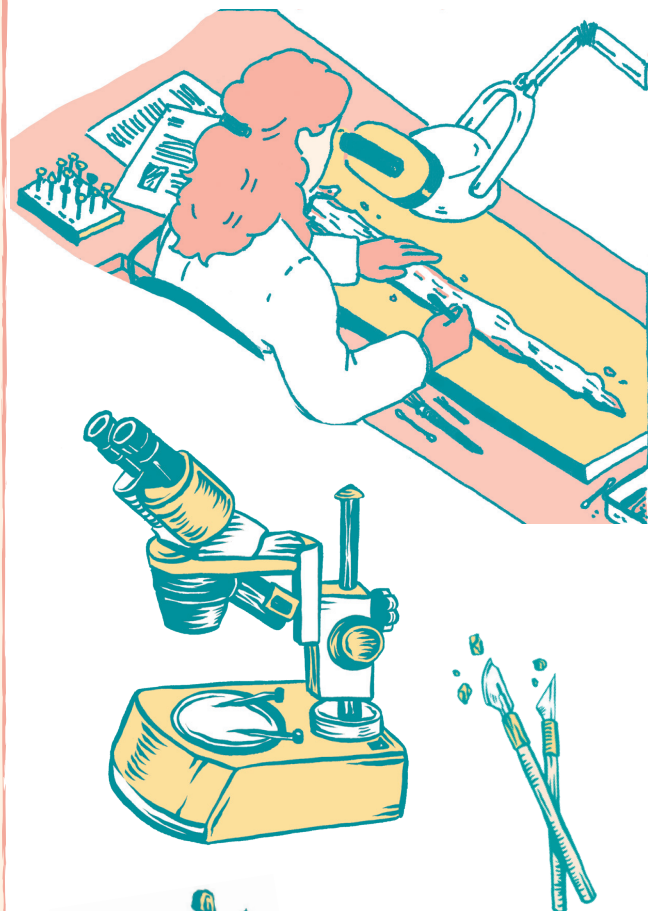
Pôle Gestion des collections
Service départemental d'archéologie du Val d'Oise
68 rue du général Schmitz
95300 Pontoise

Tél. : 01 34 33 86 40
Mail : sdavo@valdoise.fr
www.valdoise.fr

Préserver et révéler les vestiges

Certains vestiges fragiles, notamment en métal ou en matériaux organiques, nécessitent des traitements spécifiques afin d'assurer leur stabilité et leur pérennité.

Pour cela, le pôle s'appuie sur des partenariats avec des spécialistes de la conservation préventive ou de la restauration.



Quelques outils utiles à l'étude des objets : pinceau, scalpels, loupe binoculaire...

Les analyses menées sur ces objets permettent également de révéler des informations souvent invisibles lors de leur découverte : formes, décors, techniques de fabrication ou traces d'usage.

Les vestiges après leur découverte

Après leur mise au jour, les objets archéologiques sont triés, nettoyés, identifiés et étudiés. Ils sont ensuite conditionnés dans des contenants adaptés.

Chaque bien archéologique mobilier est inventorié, selon des normes fixées par le ministère de la Culture (décret du 7 février 2022).

Cet « état civil » administratif et scientifique est également intégré dans Colarem (Collections Archéologiques et Muséales), la base de données départementale dédiée au suivi des collections.



La propriété des collections archéologiques

Les vestiges archéologiques possèdent un statut juridique particulier afin de les protéger et éviter leur dispersion.

Leur propriété dépend de la législation en vigueur au moment de leur découverte.

Depuis la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine en 2016, les vestiges découverts lors d'opérations archéologiques sont le plus souvent présumés appartenir à l'État.



Des collections au service de la recherche et du public

Les collections conservées dans la réserve archéologique du Service départemental d'archéologie sont accessibles aux professionnels, chercheurs et étudiants pour leurs travaux d'étude.

Les collections peuvent également être prêtées pour des expositions ou rejoindre les musées archéologiques du Val-d'Oise, contribuant ainsi à la diffusion des connaissances.



Quelques exemples de vestiges



vases en terre cuite médiévaux (Saint-Ouen-l'Aumône)



épées gauloises (Gonesse)



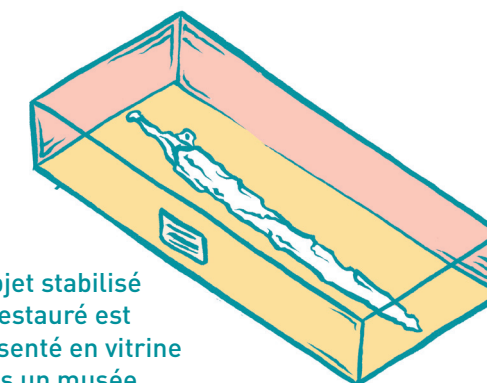
chaussures gauloises (Bonneuil-en-France)



fibules antiques

Les musées archéologiques du Val-d'Oise

- Musée archéologique départemental du Val d'Oise (Guiry-en-Vexin)
- Archéa (Louvre)



L'objet stabilisé et restauré est présenté en vitrine dans un musée.